



Litige avec une vente d'assurance

Par **taiqcriss**, le **22/03/2011** à **23:27**

Bonjour, ma question est simple, peut-on vendre une assurance à quelqu'un qui n'en aura pas l'utilité? je vous explique j'ai acheté un téléphone pour mon petit (je l'ai signalé plusieurs fois au vendeur) il m'a proposé l'assurance avec j'ai dit oui, sauf que suite à l'agression de mon frère la réponse de l'assurance est négative car mon frère n'est ni mon ascendant ni mon descendant, ceci est marqué dans le contrat d'assurance. en gros le vendeur m'a vendu une assurance en sachant qu'elle ne pourra pas marcher car c'était mon petit frère l'utilisateur. c'est pourquoi je me demande si il avait le droit de me vendre cette assurance.